



Suite aux intempéries de 2014, l'usage de la grille de répartition/calcul des dommages de grêles fut répandu avec succès parmi les différents acteurs concernés du marché.

Cependant elle fut également sujette à interprétation par manque de précision dans son mode d'application.

Au travers de cette expérience, l'UPEX a donc estimé que sa présentation et son mode d'emploi nécessitaient un remodelage adapté, plus efficace et plus explicite pour une uniformisation des « process », à l'usage des experts et de tous les intervenants.

Vous trouverez ci-après les 3 documents utiles, à votre disposition ; merci d'en tenir compte déjà en cas de nouveaux phénomènes.

Pour l'UPEX,  
La Commission « Grêle »

